

UNION MONETAIRE OUEST AFRICAINE

**crepmf**

CONSEIL REGIONAL DE L'EPARGNE PUBLIQUE  
ET DES MARCHES FINANCIERS

*Le Secrétaire Général*



Abidjan, le 22 AVR. 2020

N/Réf : 2020/SG/DA/ 0887

M. Edoh Kossi AMENOUNVE  
Directeur Général  
BRVM et DC / BR  
Fax : (225) 20 32 66 84  
Abidjan - CÔTE D'IVOIRE

**OBJET :** Agrément des Cabinets MAZARS CI et  
MAZARS SENEGAL en qualité de Listing  
Sponsors sur le marché financier régional  
de l'UMOA

**Demande de publication au BOC**

Monsieur le Directeur Général,

Nous avons l'honneur de vous informer que le Conseil Régional a procédé à l'agrément des Cabinets MAZARS CI et MAZARS SENEGAL en qualité de Listing Sponsors sur le marché financier régional de l'UMOA.

Aux fins de publication au BOC en vue d'une large diffusion, nous vous transmettons ci-joint, les Décisions PCR/DA/2019/220 et CREPMF/2020/066 y afférentes.

Nous vous en souhaitons bonne réception et vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'assurance de notre considération distinguée.

P. J. : 2

  
Ripert BOSSOUKPE





**DECISION N° PCR / DA / 2019 / 220 -**

**PORTANT AGREMENT DU CABINET MAZARS SENEGAL EN QUALITE DE LISTING  
SPONSOR SUR LE MARCHE FINANCIER REGIONAL DE L'UMOA**

*Le Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers,*

- Vu** l'Annexe à la Convention du 03 juillet 1996 portant composition, organisation, fonctionnement et attributions du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers ;
- Vu** le Règlement Général du 28 novembre 1997 relatif à l'Organisation, au Fonctionnement et au Contrôle du Marché Financier Régional de l'UMOA ;
- Vu** la Décision n° CM/DAC/04/04/2017 du 14 avril 2017 du Conseil des Ministres de l'UMOA portant nomination du Président du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers ;
- Vu** l'Instruction n°55/2018 relative aux conditions d'agrément et d'exercice de l'activité de Listing Sponsor sur le marché financier régional de l'UMOA ;
- Vu** les délibérations des membres du Comité Exécutif lors de leur 62<sup>ème</sup> réunion tenue le 28 septembre 2019 à Ouagadougou ;

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>**

Le Cabinet MAZARS SENEGAL, société anonyme avec Administrateur Général au capital de 30 millions de FCFA, dont le siège social est situé à Dakar (Sénégal), 14, Boulevard Djily MBAYE, Immeuble Pinet Lapradde, immatriculée au RCCM sous le numéro RC 2001.B.1604, est agréé en qualité de Listing Sponsor sur le marché financier régional de l'UMOA, pour une durée de trois (3) ans à compter de la date de signature de la présente Décision.

## Article 2

L'agrément du Cabinet MAZARS SENEGAL, en qualité de Listing Sponsor, est enregistré sous le numéro "LS/2019-01".

## Article 3

Toute modification portant sur les éléments caractéristiques qui figurent dans le dossier initial de la demande d'agrément du Cabinet MAZARS SENEGAL en qualité de Listing Sponsor, doit être soumise à l'approbation préalable du Conseil Régional.

## Article 4

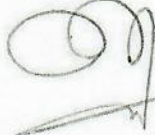
Le Cabinet MAZARS SENEGAL doit, dans le cadre de ses activités de Listing Sponsor, se conformer strictement à la réglementation en vigueur sur le marché financier régional de l'UMOA.

## Article 5

La présente décision d'agrément, qui prend effet à compter de sa date de signature, sera publiée au Bulletin Officiel de la Cote (BOC) de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM).

Fait à Ouagadougou, le 28 SEP. 2019

Le Président

  
  
Mamadou NDIAYE



DECISION N° CREPMF / 2020 / 066

PORTANT AGREMENT DU CABINET MAZARS CÔTE D'IVOIRE EN QUALITE DE  
LISTING SPONSOR SUR LE MARCHE FINANCIER REGIONAL DE L'UMOA

*Le Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers,*

- Vu* l'Annexe à la Convention du 03 juillet 1996 portant composition, organisation, fonctionnement et attributions du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers ;
- Vu* le Règlement Général du 28 novembre 1997 relatif à l'Organisation, au Fonctionnement et au Contrôle du Marché Financier Régional de l'UMOA ;
- Vu* la Décision n° CM/DAC/04/04/2017 du 14 avril 2017 du Conseil des Ministres de l'UMOA portant nomination du Président du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers ;
- Vu* l'Instruction N°55/2018 relative aux conditions d'agrément et d'exercice de l'activité de Listing Sponsor sur le marché financier régional de l'UMOA ;
- Vu* les délibérations du Conseil Régional lors de la 63<sup>ème</sup> réunion de son Comité Exécutif du 09 novembre 2019 à Abidjan ;
- Vu* la levée des réserves constatée par le Secrétariat Général du Conseil Régional, en date du 09 avril 2020 ;

**DECIDE**



### Article 1<sup>er</sup>

Le Cabinet MAZARS CÔTE D'IVOIRE, Société Anonyme avec Conseil d'Administration au capital de 50 millions de FCFA, dont le siège social est situé à Abidjan Plateau, 2 Boulevard Roume, Immeuble Longchamp, 01 BP 3989 Abidjan 01, immatriculée au RCCM sous le numéro CI-ABJ-1976-B-18354, est agréé en qualité de Listing Sponsor sur le marché financier régional de l'UMOA, pour une durée de trois (3) ans à compter de la date de signature de la présente Décision.

### Article 2

L'agrément du Cabinet MAZARS CÔTE D'IVOIRE, en qualité de Listing Sponsor, est enregistré sous le numéro "LS/2020-01".

### Article 3

Toute modification portant sur les éléments caractéristiques qui figurent dans le dossier initial de la demande d'agrément du Cabinet MAZARS CÔTE D'IVOIRE en qualité de Listing Sponsor, doit être soumise à l'approbation préalable du Conseil Régional.

### Article 4

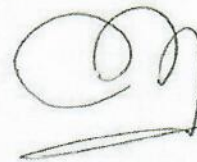
Le Cabinet MAZARS CÔTE D'IVOIRE doit, dans le cadre de ses activités de Listing Sponsor, se conformer strictement à la réglementation en vigueur sur le marché financier régional de l'UMOA.

### Article 5

La présente décision d'agrément, qui prend effet à compter de sa date de signature, sera publiée au Bulletin Officiel de la Cote (BOC) de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM).

Fait à Abidjan, le 14 AVR. 2020

Pour le Conseil Régional,  
Le Président



Mamadou NDIAYE

